

A Paris, le 21 octobre 2011

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'association Osez Le Féminisme ! souhaite saisir directement le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel par le présent courrier à propos de déclarations incitant, légitimant, ou encore faisant état de contre-vérités graves au sujet des violences faites aux femmes tenues sur plusieurs chaînes de radio françaises.

Aux termes de loi du 30 septembre 1986, portant création du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de l'article 15 de cette même loi, le CSA a notamment comme compétences **la sauvegarde des principes fondamentaux que sont la dignité de la personne humaine** et l'ordre public. Vous devez veiller « à ce que les programmes mis à disposition du public par un service de communication audiovisuelle ne contiennent aucune incitation à la haine ou à la violence pour des raisons de race, **de sexe**, de mœurs, de religion ou de nationalité ». Votre rôle est également de veiller « à ce que des programmes susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs ne soient pas mis à disposition du public ».

Or, nous avons pu observer, depuis quelques semaines, une multitude de déclarations de nature à porter atteinte à la dignité des femmes et plus particulièrement à celle des femmes victimes de violences.

En voici deux exemples, parmi les plus significatifs :

1. **Une incitation à la violence** (viol ou harcèlement sexuel) dans l'émission *Moscato Show* du 3 octobre 2011 dernier (radio RMC, de 18h à 20h). Vincent Moscato, animateur de l'émission, et ses invités (Sébastien Chabal et Eric Di Meco) reviennent sur les poursuites pénales à l'encontre de trois rugbymen anglais pour des faits d'agressions sexuelles.

Ils déclarent tour à tour :

*« Des histoires comme on a vécu, qui sont peut-être vraies sur DSK tout ça, c'est pas la question. Mais là va y avoir répétition. Au foot ça je pense que vous n'allez pas y couper. Parce que ça, Éric, quand même on se le disait : tout le monde l'a fait. T'es là t'es en petite tenue : la femme de chambre elle rentre, t'as le chichi sur le côté, ça c'est ta spécialité », « **ça soude un groupe** ».*

Puis, *« C'est pas un peu ce qui nous manque ? Aller faire un peu tout et n'importe quoi en dehors du terrain ? »* Réponse de M. Moscato : *« C'est terne un groupe qui n'est que dans le travail. À un moment donné ça fait trois mois qu'ils sont ensemble, il faut un peu s'amuser ». « Les infos que tu me donnes m'inquiètent. Parce que j'suis sûr que vous n'allez pas me contredire : les équipes les plus dures avec lesquelles j'ai joué, que ce soit en équipe de France ou en club, c'est chaque fois où on avait en dehors du terrain des comportements comme ça. Parce qu'on a fait des horreurs, tous, c'est pour ça qu'on est un peu emmerdé quand on parle de ça, mais **on a tous fait des horreurs**. Moi j'ai des souvenirs de stage... [...] Et généralement quand tu es dans la connerie comme ça, [...] ça soude le groupe et t'as envie de mourir sur le terrain pour ton pote avec qui t'as fait des conneries pendant le week-end. Et ça*

*justement j'ai pas l'impression que les Français soient capables de faire des trucs comme ça. Et ce que font les Anglais, parce que c'est vrai qu'ils sont nuls [...], mais par contre quand à la fin il a fallu aller chercher la victoire bah ils ont été capables. Et peut-être que c'est ces petites conneries qu'ils font ensemble, des trucs qui font que tu vas te défoncer pour ton pote... [...] **La vie de groupe c'est d'aller sortir le chichi à la femme de ménage. On est trois, on rigole** » et enfin, **"tu prends la truite, pam pam, deux coups sur le radis"**.*

Ainsi, les intervenants de l'émission Moscato Show ont minimisé de potentiels faits d'agression sexuelle ou de harcèlement sexuel en cours d'instruction en Nouvelle-Zélande. Plus grave encore, ils ont clairement justifié ce type de faits, constitutifs d'infractions pénales en France, en expliquant qu'ils permettent aux équipes sportives d'obtenir de meilleurs résultats.

Ces propos envoient aux jeunes sportifs un message catastrophique : ils peuvent violer, harceler, ce n'est pas grave, puisque cela soude un groupe et permet de remporter des victoires ! De la minimisation des violences à l'incitation aux violences : le pas a été allègrement franchi sur RMC le 3 octobre dernier.

2. **Une somme de contre-vérités et d'idées reçues sur le viol et les victimes de viol** qu'Ivan Levaï a tenu dans l'émission *Comme on nous parle* (France Inter) du jeudi 6 octobre puis dans de nombreuses autres émissions. Ivan Levaï a notamment déclaré que pour qu'il y ait viol, il fallait « *un couteau, un pistolet* » et que 10% des plaintes pour viol relevaient du « fantasme ».

Ces propos sont faux et démontrent que leur auteur méconnaît totalement le phénomène du viol en tant que fait de société. Pour rappel, 75 000 femmes sont violées par an en France. Seulement 10% d'entre elles portent plainte. Seulement 2% des violeurs sont condamnés. Dans 8 cas sur 10, la victime connaît son violeur. Voici la réalité du viol dans notre pays, en 2011. Aux termes de l'article L. 222-23 du Code pénal, « *tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol* ». Pas besoin de couteau ou de pistolet, donc. Les contre-vérités colportées par Ivan Levaï sont contredites, chaque jour, par de nombreuses enquêtes quantitatives et qualitatives fiables et par ce que les associations qui accompagnent les victimes constatent au quotidien.

Ces propos sont également de nature à renforcer la chape de plomb qui pèse déjà très durement sur toutes les femmes violées. Ivan Levaï nous a expliqué qu'une partie des femmes qui portent plainte, qui sont déjà si peu nombreuses, sont des affabulatrices. M. Levaï confond manifestement les chiffres : 10%, ce n'est pas le pourcentage de plaignantes qui fantasment un viol, mais le nombre de victimes de viol qui osent porter plainte. Dans les affaires de viol, la culpabilisation des victimes est permanente. Leur parole est toujours remise en cause. Le combat pour que la honte change de camp doit être mené chaque jour sans relâche. Le 6 octobre, sur l'antenne de France Inter, il a reculé.

Les animateurs des émissions dans lesquels Mr Levaï a tenu de tels propos, dont Pascale Clark sur France Inter, n'ont jamais rappelé la réalité des violences faites aux femmes en France. Dans ces conditions, **la réalité de ces violences a été niée à maintes reprises portant ainsi préjudice aux femmes victimes de violences.**

Ces deux affaires, à quelques jours d'intervalle, nous paraissent révélatrices de la désinvolture et de l'indécence avec lesquelles les médias abordent la question des violences faites aux femmes et en particulier du viol.

Nous avons déjà dénoncé en mai dernier le traitement médiatique de l'affaire Dominique Strauss-Kahn et le déferlement de sexisme qui avait accompagné l'éclatement de cette affaire. Notre appel « Sexisme : ils se lâchent, les femmes trinquent » avait recueilli plus de 30 000 signatures en quelques jours. Dans cet appel, nous avons notamment dénoncé la minimisation des violences à l'œuvre dans notre société et dans les médias : blagues sexistes, remise en cause de la parole des victimes de viol, etc.

Depuis, nous remarquons que rien n'a changé dans les médias français. Les affaires de viol relèvent toujours de la rubrique « faits divers », « people » ou « feuilleton politique ».

Traiter les violences faites aux femmes de cette façon revient à nier ce que les violences sont réellement : l'expression la plus extrême de la domination masculine qui persiste dans notre société. **Traiter les violences faites aux femmes de cette façon renforce la culpabilisation des victimes de violences déjà très importante.**

Comme vous, nous sommes attachées à la liberté d'expression. Chacun doit pouvoir dire ce qu'il pense, y compris mentir éhontément. Mais cette liberté d'expression est heureusement encadrée par le droit, qui interdit notamment l'incitation à un crime ou à un délit. La liberté des uns doit coïncider avec le respect des autres, et en l'occurrence de toutes les femmes victimes de violences.

Pour que la liberté et le respect puissent coexister, et c'est notre objectif, nous ne pouvons pas laisser de tels propos sans réponse. La responsabilité des journalistes est de rappeler la réalité à des invités ou à des confrères qui la piétinent sans vergogne.

Les faits que nous vous avons exposés ci-dessus vont clairement à l'encontre de la dignité de la personne humaine. Ils contiennent, pour certains, des propos incitant à la violence pour des raisons de sexe. Ils envoient un message très grave de banalisation des violences et de culpabilisation des victimes, à l'ensemble de la société et en particulier aux jeunes. Ce type de message n'a pas sa place dans notre paysage audiovisuel et il est de votre devoir de réagir.

Il est urgent que les violences faites aux femmes reçoivent enfin le traitement médiatique qu'elles méritent. Aussi, nous espérons que vous vous saisirez de ce dossier et que vous prendrez toutes mesures ou sanctions nécessaires.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, les Membres du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, l'expression de notre profond respect,

Thalia BRETON, Magali DE HAAS et Julie MURET
Porte-paroles de l'association Osez le féminisme !